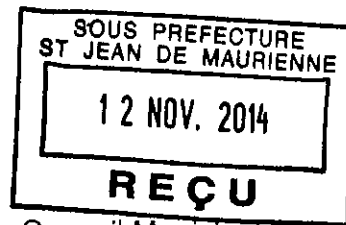


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 7 NOVEMBRE 2014

Nombre de Conseillers en exercice	11
Nombre de présents	11
Nombres de votants	11



L'an deux mille quatorze, le vendredi 7 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de VALMEINIER étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe BAUDIN, Maire.

Étaient présents : BAUDIN Philippe, ALBRIEUX Alexandre, EXCOFFIER Bernard, GORIN Isabelle, BAUDIN Alexandra, DESMOUGIN Romary, BAUDIN Pascal, ICHARD Sylvain, EXCOFFIER Philippe, TALLIA Éric, FAUGERAS Marie Paule.

Date de convocation : 03/11/2014.

Isabelle GORIN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : FIXATION DU TAUX EN MATIERE DE TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à compter du 1er mars 2012, la taxe locale d'équipement devient la taxe d'aménagement.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivant ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

D'instituer le taux de 3% sur l'ensemble du territoire communal sauf la zone AUDZ Pierre Benoît dont le taux sera de 5%.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Philippe BAUDIN